

Convention Sensibilisation dans un établissement scolaire

Par cette convention, il est établi que l'Asbl AIDONS a l'autorisation explicite de faire une sensibilisation au don d'organes dans l'établissement sous signé et donc d'accéder au local désigné.

NOM de l'établissement scolaire : _____

Adresse : _____

code postal : _____ Commune : _____

La commune est situé en province de LIEGE : OUI/NON (1)

Nom du Professeur responsable : _____

Téléphone : _____

MAIL : _____@_____. _____

Horaire : ____/____ 201__ de ____ à _____

Nombre d'heure de cours : 1 (50 min), 2 (1H40), autre: _____

Temps de Midi : Oui/Non (2)

Parking : Oui/Non (code barrière)

Photo autorisée : OUI/NON

Niveau de Classe : _____

Niveau d'étude : _____

Age Moyen : _____ ans

Nombre d'élèves : _____

Numéro de classe : _____

(1) Les établissements scolaires situés hors province de Liège font l'objet d'un devis pour les frais de déplacement.

(2) L'établissement scolaire prends en charge les frais de repas ou au forfait 5€/pers

Il est important de nous retourner cette convention **sous 8 jours** afin de confirmer la date proposée.

Tout déplacement inutile (annulation tardive) fera l'objet d'une facturation des frais engendrés.

Aidons n'est pas responsable de l'annulation d'un intervenant extérieur. (médecin, météo, maladie)

Signature

Date

AIDONS ASBL

31 rue Tombeux

4357 Donceel.

www.aidons.be info@aidons.be